

RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U17M & U18F

ARTICLE 1 - QUALIFICATION

a. Organisation : 1 poule de 6 équipes

b. Candidatures : Les équipes candidatent par écrit avant le 30 juin pour participer à ce championnat.

c. Qualification : S'il y a plus de 6 candidatures :

- 4 places sont réservées et réparties selon le nombre de licences des 4 Comités : 2 places pour le CD87, 1 place pour le CD24 et 1 place pour le CD19. Il appartient à chaque Comité de mettre en place des critères pour l'attribution de ces places.
- un tournoi qualificatif est organisé entre les autres candidatures pour qualifier les deux dernières équipes.

d. Règlement tournoi qualificatif : samedi 10 septembre sur terrain neutre

- Poule de 5 équipes féminines, 2 poules de 3 équipes masculines
- Arbitres désignés par la CDO, à la charge des équipes en présence
- 1 OTM par équipe
- Le nombre de joueurs d'une équipe sur ces barrages peut être supérieur à 10. Toutefois, pour un match, le nombre de joueurs ne peut dépasser 10.
- Tout joueur participant à ce tournoi qualificatif dans une équipe se verra automatiquement inscrit sur la liste personnalisée de cette équipe le cas échéant.
- Les deux premières équipes au classement sont qualifiées pour le championnat ID Est (classement réalisé selon les articles 43 et 44 des règlements sportifs généraux).
- Le délégué du Comité présent sur place a délégation de la commission CIE pour traiter les réclamations.

Les adaptations au règlement officiel du basketball pour ce tournoi qualificatif :

- Matches 2 x 6 minutes (U18F), matches 2 x 7 minutes (U17M), prolongation 3 minutes
- 1 temps mort par équipe, par mi-temps et par prolongation
- La 3^{ème} faute personnelle est éliminatoire

NB : la gestion des 2 dernières minutes de la 2^{ème} mi-temps et de chaque prolongation se fait selon le règlement officiel du basketball (arrêt du chronomètre, changements de joueurs, remise en jeu)

ARTICLE 2 - JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 17h00

ARTICLE 3 - RÈGLES DE PARTICIPATION

a. Nombre de joueurs(ses) : 10 maximum

b. Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 5 licences 1C, 2C ou/et OCT maxi
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 7 licences ASTCTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum

c. Equipes réserves ou 2 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 2 licences 1C ou 2C ET 3 licences OCT maxi. Cependant ce nombre ne peut être supérieur à 4
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 7 licences ASTCTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum



d. Surclassement : le surclassement de **niveau régional** est souhaitable étant donné que toutes les équipes participeront à un championnat régional en 2ème phase.

e. Listes de joueurs : voir article 6 des règlements sportifs généraux

f. Contrôle des e-marques : Comité départemental de Creuse pour les U18F, Comité départemental de Haute-Vienne pour les U17M

ARTICLE 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

a. 1^{ère} phase (sept à déc) :

Les équipes sont réparties dans 1 poule de 6 et disputent des rencontres aller/retour.

Les équipes terminant aux 3 premières places sont qualifiées pour le championnat régional R1.

Les autres équipes sont qualifiées pour le championnat régional R2.

b. 2^{ème} phase :

Pas de championnat interdépartemental Est

ARTICLE 5 - TECHNIQUE

a. Statut de l'entraîneur : pas d'application de statut de l'entraîneur

b. Directives techniques : pas de directives techniques.

